



VITICULTURE / OENOLOGIE

BULLETIN D'INFORMATION N° 11 du 31 juillet 2020

EN BREF

Situation actuelle : véraison en cours, sous contrainte hydrique

Oïdium : millésime à pression très élevée

Mildiou : risque faible, protection du couvert pour la fin de saison

Flavescence dorée : nouveau cas détecté dans le Chablais, symptômes à surveiller

Drosophila suzukii : se référer à Agrométéo.ch pour le suivi des pontes

Engrais verts : prévoyez vos semis

Véraison

La vigne arrive au stade véraison. Si le changement de couleur n'est pas encore intervenu dans la majorité des situations, l'éclaircissement et le ramollissement des baies sont déjà généralisés. Le Chasselas devrait atteindre la mi-véraison d'ici la semaine prochaine.

Lieu	Pluies (mm)	Températures moy. (°C)
La Côte	2.1 à 17.8	21.9
Lavaux	4.3 à 12.3	22.4
Chablais	17.1 à 33.4	22.0
Orbe Bonvillars	0.8 à 19.2	21.3
Vully	0.8 à 56.9	21.2

Précipitations et températures moyennes pour la période du 15 juillet au 30 juillet 2020. Réseau de stations Agrometeo

De faibles quantités de précipitations ont été enregistrées ces derniers temps, à part quelques averses orageuses rapides et localisées. Cette semaine a été marquée par de fortes températures dépassant fréquemment les 30°C.

Ces conditions sèches provoquent des arrêts de croissance dans certaines situations et les symptômes de stress hydriques s'observent de plus en plus. Avant la véraison, vous pouvez demander une autorisation d'arrosage de vignes en production auprès du canton, le formulaire est disponible ici : www.vd.ch/themes/economie/agriculture-et-viticulture/production-vitivinicole/. Après la véraison, aucune solution à court terme n'existe sur ces vignes. Pour les jeunes vignes, avec un système racinaire encore peu développé, un apport d'eau peut s'avérer nécessaire avant que le stress hydrique ne soit trop marqué et qu'il n'entraîne une chute des feuilles prématurée.

Les prévisions pour les jours à venir restent sur une météo estivale sèche et chaude.

Une contrainte hydrique modérée post véraison favorise la concentration en sucres et anthocyanes, ces conditions sont recherchées pour l'élaboration de vins rouges. Ces mêmes conditions sont plutôt défavorables pour les blancs (amertume, perte de typicité) et ceci notamment pour le Chasselas ([Agroscope 2018](#)).

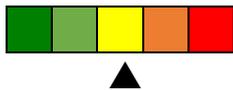
Pour ceux qui n'auraient pas encore eu recours à une régulation de la charge et qui souhaitent la réaliser, la période actuelle est optimale et favorisera la maturation des grappes restantes. Une coupe plus tardive aura pour conséquence de mettre au sol des grappes plus ou moins chargées en sucres, ce qui risque d'attirer les drosophiles au sein de la parcelle.

Oïdium

Observations :

- Symptômes sur grappes très fréquemment observés
- 100% des grappes attaquées dans les témoins non traités, avec une intensité de plus de 80%
- Les conditions météo très ensoleillées et très chaudes ne sont pas particulièrement favorables à l'oïdium mais les conditions de début et fin de journée, avec humidité ambiante lui sont tout de même propices
- Le mycélium déjà présent sur les baies peut encore se développer jusqu'à véraison
- La qualité d'application, la régularité des traitements et les travaux d'effeuilles réalisés en période de forte pression (fin juin début juillet) révèlent leur efficacité en ce moment

Risque moyen estimé :



Stratégie :

L'approche de la véraison peut marquer la fin des traitements contre l'oïdium. Il est important de distinguer différents cas :

CAS 1 : Si, après une observation minutieuse de vos grappes, vous n'observez aucun symptôme, vous pouvez réaliser un dernier traitement à 4 kg/ha de soufre par exemple ou avec uniquement du bicarbonate de potassium (Vitisan ou Armicarb).

CAS 2 : si vous n'observez que quelques symptômes de mycélium non actif (noir), vous pouvez suivre les recommandations du CAS 1.

CAS 3 : vous décelez encore du mycélium actif sur baie (blanchâtre), il est nécessaire de stopper son développement avec un traitement intercalaire face par face avec soit du soufre mouillable à 6 kg/ha, soit un mélange de soufre mouillable (3kg/ha) avec du bicarbonate de potassium à 3kg/ha.

Le poudrage n'est plus recommandé actuellement. En l'absence de précipitations « lavantes », il risque de se retrouver sur les raisins à la vendange et entraîner certains goûts de réduction, surtout en cas de macération.

Rappel : il s'agit bien d'un traitement intercalaire à visée curative qui ne doit pas remplacer ou décaler les autres traitements. La réussite de ces interventions curatives dépend du rapprochement des applications.

En parallèle, continuez les traitements jusqu'à la fin de la véraison à raison de 5kg/ha de soufre par exemple.

Stratégie oïdium en bio :

La stratégie de décision et de lutte est identique à celle présentée précédemment.

Dans tous les cas, lorsque vous observez des grappes fortement atteintes dans vos parcelles, il est nécessaire de les couper. En effet, outre la perte nette de récolte, l'oïdium modifie la composition des raisins et dégrade la qualité des futurs vins. Dès 3 à 5 % de baies atteintes, les premiers défauts sont perceptibles dans les vins (amertume, odeur de champignons, astringence, arômes herbacés...).

Mildiou

Observations :

- Certains témoins non-traités sont fortement attaqués sur feuilles et grappes (Chablais)

- Les conditions météorologiques sont peu propices aux contaminations secondaires car les précipitations sont espacées
- Les symptômes foliaires avec sporulation sont rares
- Les premiers symptômes de mildiou mosaïque s'observent

Risque moyen estimé :



Stratégie :

L'enjeu actuel est de conserver un feuillage en bon état pour assurer un déroulement de la maturation puis de la mise en réserve dans des conditions optimales.

Si vous n'avez aucun symptôme, la stratégie de renouvellement se base sur la lutte contre l'oïdium, avec des doses de cuivre métal à 150-200 g/ha et des intervalles de traitement à 11-13 jours si aucune pluie n'est annoncée. L'utilisation de bouillie bordelaise en fin de saison est adaptée grâce à sa très bonne rémanence. L'arrêt de la protection pourra, selon les conditions météorologiques de ces prochains temps, se faire en parallèle de l'arrêt des interventions contre l'oïdium.

Si vous observez quelques symptômes, il est essentiel de protéger le feuillage en amont d'une précipitation, ou dans les zones avec une longue durée d'humectation liée à la rosée, avec 200-250 g/ha de cuivre métal par exemple.

Stratégie mildiou en bio :

La stratégie de décision et de lutte est identique à celle présentée précédemment.

Fin des traitements

Voici un rappel concernant l'utilisation des produits phytosanitaires :

La fin de l'utilisation des produits phytosanitaires contre l'oïdium et le mildiou (à l'exception du cuivre) est fixée au 15 août.

Concernant les produits anti-botrytis, même si nous déconseillons un traitement spécifique à ce stade, nous vous rappelons qu'ils sont applicables au plus tard jusqu'à la véraison (ou le 15 août en année tardive).

Voici les doses annuelles de cuivre à respecter :

Maximum 4 kg de cuivre métal/ha/an :

- Parcelles «PER» sans utilisation de cuivre avant fleur
- Parcelles «sans intrants de synthèse» : ni fongicides, ni engrais minéraux, ni herbicides
- «Bio Suisse» et «Bio fédéral» (max 6 kg par année mais 20 kg sur 5 ans)

Maximum 3 kg de cuivre métal/ha/an :

- Certificat Vitiswiss
- Parcelles «PER» si utilisation du cuivre avant fleur
- Parcelles traitées «sans intrants de synthèse» mais utilisation d'engrais et ou herbicides de synthèse
- Demeter (max 4 kg par année mais 15 kg sur 5 ans)

Flavescence dorée

Un cas de flavescence dorée a été mis en évidence dans le Chablais. Seuls quelques céps se sont révélés positifs. Cela entrainera la mise en place d'un périmètre de lutte obligatoire.

Nous rappelons l'importance de signaler au plus tôt des céps symptomatiques, afin de les analyser et d'enrayer au plus vite une épidémie s'il s'agit de flavescence dorée.

Plusieurs options sont possibles, vous pouvez contacter:

- un des vigneron relais de votre secteur [liste des vigneron relais](#) ;
- l'inspectorat phytosanitaire par mail (inspectorat.phyto@vd.ch) ou par téléphone au 021 316 65 66 ;
- Proconseil

Si vous souhaitez apprendre à reconnaître les symptômes ou actualiser vos connaissances sur la maladie, vous pouvez encore vous inscrire aux séances VITI^{plus} qui auront lieu à Yverne le 11/08 et à Arnex-sur-Orbe le 13/08. Une formation sera aussi organisée les 25, 26 et 27 août (9h00 - 12h00) dans le secteur de [Pedances](#) (Chardonne – 2°55'1500, 1°147'150) en collaboration avec l'inspectorat phytosanitaire.

Le suivi annuel de la cicadelle *Scaphoideus titanus*, vectrice de cette maladie, se met en place cette semaine, grâce à la pose de pièges jaunes collants. Ce suivi est mené par Agroscope. Une dizaine de pièges seront disposés dans le vignoble vaudois, signalés par

une balise rouge et blanche et laissés en place durant 15 jours.

Drosophila suzukii

Les conditions météo sèches et une zone des grappes bien aérée sont peu favorables aux populations de drosophiles.

Les pièges disposés dans la vigne capturent des drosophiles *Suzukii* depuis début juillet. Vous pouvez suivre les vols sur [Agrométéo.ch](#) (rubrique viticulture / observations).

Le suivi des pontes démarrera mi-août. Seul ce suivi permettra de déterminer un risque avéré qui motivera ou non une intervention avec de l'argile. La présence d'adultes dans les pièges ou dans les parcelles ne constituent pas un critère suffisant pour déclencher un traitement.

Filets oiseaux

Pour vos parcelles de cépages sensibles (colorés), la véraison marque le début de la période à risque vis-à-vis des oiseaux. Comme le rappelle la fiche thématique Vitiswiss : « si le vigneron a le droit de protéger sa récolte il a également le devoir de tout mettre en œuvre pour éviter que les filets qu'il pose dans ses vignes ne se transforment en piège mortel pour les oiseaux et les hérissons ». Un rappel des bonnes pratiques est disponible sur le site de [Vitiswiss](#) ou sur la fiche 6.91 du classeur viticulture d'Agridea.

L'utilisation de filets latéraux présente une bonne efficacité et permet de limiter le risque de piégeage des animaux. De plus, les filets latéraux ne limitent pratiquement pas le travail mécanique et permettent de retourner dans les vignes pour un éventuel traitement au kaolin. Des mesures alternatives sont possibles comme la mise en place de perchoirs à rapaces, des effaroucheurs acoustiques ou des canons à propane.

Engrais verts

Pour les viticulteurs souhaitant semer des couverts végétaux temporaires, il est temps de prévoir vos semences. Sur la base des retours d'expériences du groupe d'intérêt « engrais verts », Proconseil a développé deux mélanges selon la période de semis souhaitée. Ces mélanges contiennent des espèces peu sensibles au gel qui permettent un bon démarrage au printemps.

PROCONSEIL VITI AUTOMNE		
semis après vendanges (oct. – nov.)		
Espèce	Famille	Dose (kg/ha)
Navette	Crucifère	3
Pois fourrager	Légumineuse	20
Féverole d'hiver (variété petite graine)	Légumineuse	37
Trèfle incarnat Cégalo	Légumineuse	10
Seigle commun	Graminée	30
5 espèces		100 kg/ha



PROCONSEIL VITI ÉTÉ		
semis avant vendanges (août-sept.)		
Espèce	Famille	Dose (kg/ha)
Navette	Crucifère	3
Phacélie	Hydrophyllaceae	4
Trèfle d'Alexandrie Bluegold	Légumineuse	8
Vesce commune de printemps Nacre ou Candy	Légumineuse	20
Trèfle incarnat Cégalo	Légumineuse	10
Seigle commun	Graminée	30
6 espèces		75 kg/ha

Auteurs :

Axel Jaquerod, Estelle Pouvreau et David Rojard
Philippe Meyer, œnologue cantonal

Questions en lien avec la viticulture : viticulture@prometerre.ch
Questions en lien avec l'œnologie : philippe.meyer@vd.ch

Remarque : L'utilisation de produits ou de procédés mentionnés dans ce bulletin n'engage d'aucune manière la responsabilité des auteurs. Pour tous les produits utilisés, respectez scrupuleusement les indications du fabricant qui figurent sur l'étiquette.